

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Claudio MONGELLI, Aloyse SCHILTZ, conseillers.

1) Correspondance

Le bourgmestre Beissel invite les membres du conseil communal de le rejoindre à la visite de la maison relais du 17/12/2018 à 11h30.

La prochaine réunion du conseil communal aura lieu le 19/12/2018. Outre le vote du budget pour 2019, le bourgmestre va présenter lors de cette séance le projet de la nouvelle mairie.

L'échevin Raus désire donner quelques explications concernant le point 9 de la dernière séance du conseil communal, lors de laquelle le conseil communal avait décidé d'approuver l'acte d'échange du 28 novembre 2018, entre Monsieur Carlo Raus et la Commune de Frisange : L'échange du terrain en question, lequel appartenait au père de Monsieur Raus, avait commencé en 1992. L'enregistrement de ce compromis se faisait en 1999 et le 21/05/1999 la procédure « commodo » a été publiée au Reider et pouvait être consulté par tous les citoyens. Le bornage y afférent a été réalisé en 2010. Le cadastre avait enregistré ceci le 08/03/2014. Monsieur Raus explique que cet échange a pris beaucoup de temps ; mais cet échange n'a certainement pas été finalisé parce qu'il a insisté sans cesse ou en tirant profit de sa fonction comme échevin.

Le conseiller Schiltz fait la remarque que le conseil communal avait voté cet échange en prenant Monsieur le bourgmestre par mot, sans demander de pièces supplémentaires ; il est cependant d'avis que ce n'est pas le travail du conseil communal de faire des recherches. Si cette affaire aurait été documentée proprement, personne n'aurait eu de doutes.

Le conseiller Schiltz demande de reporter sa question concernant la finalisation des échanges entre les propriétaires de la Krokelschaffstrooss à Aspelt et la Commune, au point 7 de cette séance.

Le bourgmestre Beissel lui accorde cette demande et les détails à cette question, seront reportés au point 7.

2) Questions écrites au collège échevinal

Il n'y a pas de questions écrites.

3) Annulation partielle du devis " Matériel informatique et didactique-Ecole Centrale Frisange"

Le conseil communal décide de supprimer la position 1 du devis « Matériel informatique et didactique –Ecole Centrale Frisange », approuvée par le Conseil Communal lors de sa séance du 30 mai 2018 N°18/047.

Le conseil communal opte pour une location de tels tableaux et de prévoir la dépense y relative au budget ordinaire 2019.

Vote : unanime.

4) Commission de l'environnement : Démission d'un membre

Le conseil communal accepte la démission de Monsieur Nico Schneider comme membre de la commission de l'environnement et des forêts et de procéder à un nouvel appel à candidatures pour pourvoir à son remplacement.

5) Approbation du contrat collectif des salariés à tâche manuelle de la Commune de Frisange

Le conseil communal décide d'approuver la propose pour le nouveau contrat collectif pour les salariés à tâche manuelle de la Commune de Frisange élaboré d'un commun accord par le collège échevinal, la délégation des ouvriers et les syndicats OGBL et LCGB avec effet au 01.01.2019.

Le conseil communal annule la délibération du 17 mai 2017 N° 17/066, portant sur la ratification de la convention collective des salariés de l'état et de la remplacer par celle-ci.

Vote : unanime.

6) Présentation budget rectifié 2018 et budget 2019

Le bourgmestre Beissel présente le budget rectifié 2018 et le budget 2019. Les discussions et le vote du budget auront lieu lors de la prochaine réunion du conseil communal.

Le budget ordinaire

Recettes : 16.8 millions d'euros

Dépenses : 12.9 millions d'euros

Le budget extraordinaire

Recettes : 2.8 millions d'euros

Dépenses : 13 millions d'euros

L'élaboration du budget 2019 a mis l'accent sur les grands projets d'investissements et d'infrastructures actuellement en construction comme la rénovation du château à Aspelt (4.4 millions d'euros) ainsi que les projets à venir comme la construction de la nouvelle mairie à Frisange (500.000 € afin d'entamer les travaux de construction), l'agrandissement de la Maison relais (700.000 €) et l'extension des bureaux dans le bâtiment « Mairie annexe » (300.000 €). Le chalet des Scouts à Frisange sera remplacé (50.000 €) et la crèche à Hellange sera rénovée et une annexe y sera ajoutée (320.000 €).

Le budget 2019 prévoit entre autre les crédits nécessaires pour lancer les travaux de réfection et de canalisation de la Wisestrooss à Hellange (320.000 €) et de la Schoulstrooss (290.000 €). Le réaménagement de la rue "Um Buerbiert" à Hellange coûtera 535.000 € et pour la rénovation partielle de la Péiter vun Uespelt Strooss 500.000 € sont prévus.

Pour l'extension du SIFRIDAWÉ 350.000 € sont réservés et pour l'aménagement de la place à conteneurs au centre de recyclage à Hellange 500.000 € sont prévus.

Des améliorations dans le hall sportif Romain Schroeder sont prévus (300.000 €), notamment en ajoutant une porte d'entrée à part pour les sociétés, et en améliorant le système de sonorisation et le système de ventilation. Des travaux de rénovations de l'église à Aspelt (415.000 €) et les travaux dans la cour de récréation de l'école primaire à Frisange (250.000 €) sont aussi prévus pour l'année prochaine.

Le changement des compteurs d'eau est réalisé étape par étape et 100.000 € doivent être investis récemment.

Le budget final sera voté le 19/12/2018.

7) Questions orales au collège échevinal

Le conseiller Arend propose d'ajouter la somme de 5.000€ ou de 10.000€ afin de pouvoir travailler avec un médiateur au cas où des voisins rencontreraient de petits conflits, car d'après son avis ce n'est pas le travail de la Commune ou du bourgmestre. Les dernières années son parti (CSV) a réfléchi si on devrait introduire un règlement de police spécifique et on était d'avis qu'il vaut mieux discuter que d'introduire des règlements.

Le bourgmestre Beissel réplique qu'il existe déjà un article nommé « experts externes »

La conseillère Hoffmann-Carboni propose de discuter cette possibilité avec les membres de la commission de l'égalité des chances.

Après la demande du conseiller Arend de créer un article spécifique, le bourgmestre Beissel est convaincu et il décide d'ajouter 10.000€ au budget.

Le conseiller Arend salue le projet que le Frisibus va parcourir l'arrêt à Hassel afin de joindre plus souvent le Kirchberg, car comme discuté lors du dernier conseil communal, le bus nr 172 et 192 parcourent tous les deux le Kirchberg, mais le bus nr. 192 fait ce trajet tous les 30 minutes.

Le conseiller Arend demande si le document, regroupant les délibérations qui n'ont pas encore été exécutées ou dont le décompte n'a pas encore été réalisé, pourra être distribué bientôt ou non.

Le bourgmestre Beissel répond que non.

Le conseiller Arend réplique qu'il va alors écrire un mot au ministère de l'intérieur pour se plaindre.

Le conseiller Schiltz repose sa question concernant les conventions qui restent à faire entre les propriétaires de la Krokelschaffstrooss et la Commune de Frisange.

Le bourgmestre Beissel réplique que les propriétaires en question avaient signé un document avec l'administration des Ponts et Chaussées, mais il n'était pas question de faire des conventions avec la Commune de Frisange. Avant le début du chantier, les propriétaires ont été invités à une assemblée d'information et chaque propriétaire a signé un document de la part des Ponts et Chaussées, car il s'agit d'une route nationale et la Commune ne pourra pas faire de convention.

Le conseiller Schiltz se rappelle bien d'avoir signé une pièce auprès du bureau technique de la Commune.

L'échevin Mousel explique qu'il a fait une convention avec les Ponts et Chaussées lorsque les trottoirs dans la Robert Schuman-Strooss à Frisange ont été réaménagés et on lui avait remboursé une certaine somme.

L'échevin Raus ajoute que dans son cas, ces emprises concernaient le redressement du cours d'eau et l'aménagement du canal et non pas le réaménagement de la Krokelschaffstrooss.

Le prochain conseil communal aura lieu le 19 décembre 2018 à 17h00.